Cniid - septembre 2010

Présentation du guide

« Agir localement pour une nouvelle politique déchets »

Pourquoi ce guide ?

↘ Une association s'adresse aux élus

La gestion des déchets est souvent ressentie comme un **véritable casse-tête** par les élus locaux, d'autant que les propositions, techniques et parcellaires, émanent surtout des entreprises privées du déchet.

Le Cniid, association de protection de l'environnement, partage avec les élus l'objectif de servir l'intérêt de la société civile. Le guide « Agir localement pour une nouvelle politique déchets » vise à décrypter les politiques actuelles et donner une **vision globale des enjeux** liés à la gestion des déchets et de ses jeux d'acteurs.

L'action des élus locaux est décisive : au-delà d'un Grenelle que le Cniid juge décevant et insuffisant, de plus ambitieuses politiques déchets peuvent être mises en place au niveau des collectivités territoriales.

Décrypter les enjeux, donner des outils pour agir

Ce guide est la **synthèse des connaissances, réflexions et retours d'expérience** que le Cniid diffuse depuis de nombreuses années sous la forme d'interventions publiques et de publications régulières.
Après une présentation et un décryptage des politiques passées et actuelle, il dresse un **panorama des bonnes pratiques** disponibles aujourd'hui pour s'engager dans une politique de prévention et de gestion écologique et durable des déchets municipaux.

Il est aussi le **prolongement d'un travail de fond réalisé auprès des élus** : pour la 3e année consécutive, le Cniid organise une formation à destination des élus et de leurs collaborateurs. La prochaine édition se tiendra le 22 octobre 2010 et sera consacrée aux liens entre déchets et climat.

↘ Les enjeux

Les **impacts environnementaux** liés aux déchets ménagers sont multiples et s'observent à la fois au niveau local et global : pollutions de l'eau, de l'air et des sols, changements climatiques, épuisement des ressources naturelles.

La gestion des déchets mérite toute notre attention

En outre, la gestion des déchets représente une part importante du budget des collectivités locales (en général le deuxième poste des dépenses liées à l'environnement après l'eau), car les solutions de traitement industrielles proposées sont très coûteuses.

Développer des alternatives à ces méthodes et, surtout, agir sur la réduction des déchets à la source trouve donc un **sens économique**. Parmi les initiatives à soutenir, nombreuses sont celles qui sont de plus créatrices de **lien social** et d'activités et peuvent contribuer à redynamiser un territoire.

Trier, recycler, d'accord mais réduisons d'abord

Une politique durable de gestion des déchets ne peut pas se réduire au traitement des déchets résiduels. Le Cniid a rassemblé de nombreuses informations pratiques permettant d'élaborer une politique déchets cohérente et ambitieuse, fondée sur le **principe des 3R : réduire, réutiliser, recycler**.

De nombreuses initiatives sont déjà à l'œuvre en France, bâties sur des innovations ou des techniques traditionnelles revisitées. Ce sont ces **expériences réussies** que le Cniid a souhaité mettre en avant, pour donner des **pistes concrètes** aux élus voulant développer une gestion plus écologique des déchets au niveau local.

Des champs d'actions pour limiter le recours à l'incinération et à l'enfouissement

La mise en place d'une politique ambitieuse combinant les différents champs d'action présentés dans le guide est une des conditions indispensables pour **réduire le recours à l'incinération et à l'enfouissement**, techniques polluantes encore utilisées pour traiter 70 % des déchets ménagers en France. Le guide s'attelle donc à présenter toutes les mesures à mettre en place en amont des traitements dits d'élimination (cf schéma ci-dessous).

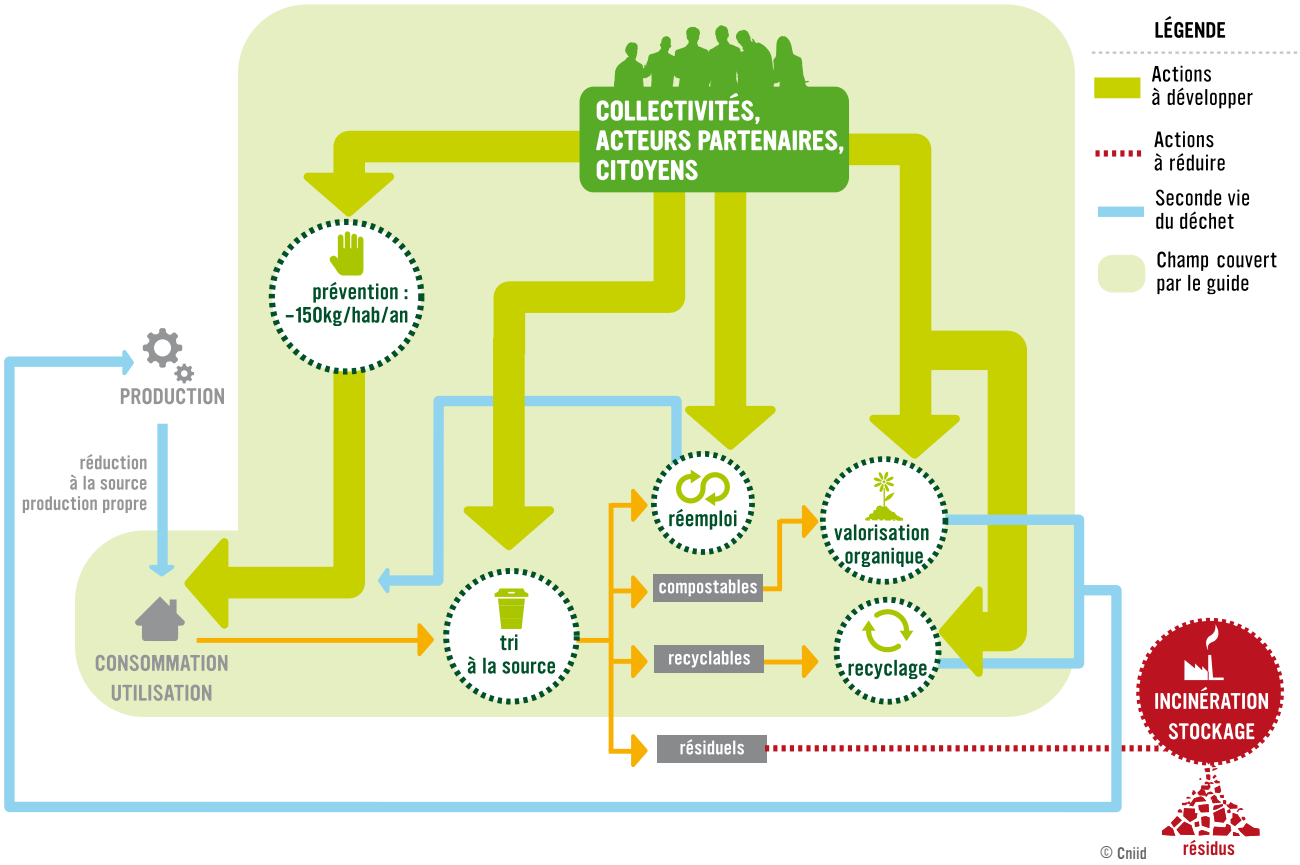

« Agir localement pour une nouvelle politique déchets »

Quelques extraits

Au sommaire

I. **La politique de gestion des déchets en France, éléments de cadrage**
→ Présentation du cadre législatif et réglementaire, des acteurs à mobiliser, précisions sur les outils de financement du Service Public d'Elimination des déchets…

II. **La prévention, au cœur de la politique déchets**
→ Enjeux et clefs d'une politique de prévention efficace, pistes d'action et retours d'expérience…

III. **Améliorer la politique de tri et de recyclage des déchets**
→ Redevance incitative, amélioration et élargissement de la collecte sélective, développement du réemploi…

IV. **Traiter séparément les biodéchets**
→ Enjeux de la séparation à la source et outils pour la gestion de proximité des biodéchets, pistes d'actions pour la mise en place d'une gestion collective…

Rappels techniques et juridiques

1

LA POLITIQUE DE GESTION
DES DÉCHETS EN FRANCE, ÉLÉMENTS DE CADRAGE

1/Cadre législatif
et réglementaire national

L'évolution des textes :
de l'élimination à la prévention

FOCUS SUR LES RISQUES ET LIMITES DU TMB

Le traitement mécano-biologique (TMB) peut éventuellement être utile et trouver sa place dans la gestion des déchets comme outil de stabilisation des ordures ménagères résiduelles (OMR) après collecte sélective des biodéchets, notamment pour minimiser l'impact de la mise en décharge. Il présente en effet l'avantage de neutraliser presque en totalité les émissions de méthane de la matière organique récupérée et de réduire son volume. En revanche, c'est un leurre de croire qu'il pourrait être considéré comme un moyen efficace et privilégié de produire du compost normé utilisable en agriculture.
Le TMB est pourtant aujourd'hui en plein développement. De nombreux projets fleurissent sur le territoire (d'après l'ADEME, environ une quarantaine de créations et une trentaine de rénovations) comme nulle part ailleurs en Europe. Après des décennies de tri-compostage produisant un support de piètre qualité, le TMB est
« écologique » pour continuer à traiter les déchets
fraction fermentescible des ordures ménagères (FFO
c'est une tout autre réalité : **d'après l'ADEME, seulem**
d'ordures ménagères résiduelles répondraient à la norm
(NFU 44051) à respecter depuis le 1er mars 2009. En
dans les poubelles résiduelles est contaminée par d
exemple qu'une pile sur trois seulement est aujourd'h
plus de la moitié des déchets d'équipement électriqu
les ordures résiduelles, sans parler des déchets dange
obtenir un compost de qualité en récupérant la matiè
mélange. La conséquence est l'enfouissement de la
outre, les déchets secs récupérés par le tri mécani
répondent pas aux prescriptions techniques établies
incinérés ou co-incinérés. Ce sont autant de surcoûts
l'ADEME, le coût moyen[25] d'une tonne de déchets tra
euros TTC (hors TGAP).
Les constructeurs d'usines de TMB reconnaissent part
garantir la conformité à la norme NFU 44051, notamm
de métaux lourds (éléments traces métalliques – ETM
En résumé, le TMB n'est pas un outil permettant la va
ne constitue une alternative à l'incinération ou à l'en

3/Les outils de financement du Service Public d'Elimination des Déchets (SPED)

En règle générale, selon la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, une collectivité (commune, EPCI ou syndicat mixte) peut instituer et percevoir le financement du SPED si elle est au moins en charge de la collecte. Si elle a transféré l'ensemble de la compétence gestion des déchets à un échelon supérieur, elle ne peut décider du mode de financement ou en percevoir le montant. En revanche, une collectivité qui a transféré seulement la compétence traitement mais demeure responsable de la collecte est seule à pouvoir instituer le financement du SPED et à en percevoir le produit.

Il existe plusieurs modes de financement, dont les caractéristiques influent différemment sur la production de déchets, en termes de quantité et de nature (déchets triés, mélangés, etc). Ce chapitre ne les aborde pas de manière exhaustive mais présente les avantages et inconvénients des principaux.

Les limites de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Selon l'ADEME, 85 % de la population française est aujourd'hui soumise à la TEOM. Cette taxe est un prélèvement que les collectivités peuvent intégrer au montant de la taxe foncière. Le produit de cette taxe ne peut être affecté à un poste de dépense spécifique. Aussi, il n'y a pas d'obligation d'équilibrer les dépenses liées au SPED avec les recettes perçues via la TEOM. Cette taxe alimente le budget de la collectivité et permet indirectement de

Retours d'expérience

LA DÉCHETTERIE DE FONTENAY-LE-COMTE EN VENDÉE : PLACE AU RÉEMPLOI ET AU RECYCLAGE

Espace de dépôt pour le réemploi à la déchetterie de Fontenay-le-Comte en Vendée.

Le SYCODEM, syndicat mixte de collecte des déchets ménagers du sud vendéen a souhaité améliorer le tri au sein de la déchetterie de Fontenay-le-Comte. Dès 2004, un partenariat a été établi avec Emmaüs afin de permettre le démantèlement d'objets habituellement déposés dans la benne tout-venant, comme les matelas ou les fenêtres. Les matériaux recyclables étaient ainsi isolés et dirigés vers des filières de recyclage. En 2007, la déchetterie a été réorganisée, accueillant sur son site une recyclerie et proposant aux usagers de nouvelles filières de tri : métaux précieux, plastiques souples et rigides, polystyrène, DEEE. Un local spécifique a été réservé au dépôt des déchets dangereux des ménages.
Les usagers sont accueillis par un gardien qui leur explique ce qui peut être orienté vers la recyclerie plutôt que vers les bennes de tri ou tout-venant. Ainsi, certains objets peuvent être réparés et revendus. Deux compagnons Emmaüs sont responsables de la recyclerie. Ils trient les dépôts pouvant faire l'objet d'une revente avec ou sans réparation et les objets à partir desquels il est possible de récupérer des matériaux recyclables. Les objets pouvant être revendus sont envoyés vers l'atelier et la boutique Emmaüs d'une commune voisine. Le démantèlement pour recyclage est opéré sur place. En 2007, 161 tonnes de déchets ont été détournées de la benne tout-venant contre 98 tonnes en 2006 avant la réorganisation. La création de la recyclerie et la diversification des flux de tri ont permis dès la première année d'augmenter de 64 % la quantité de déchets détournés de l'incinération et de la mise en décharge. Entre 2007 et 2009, plus de 145 tonnes de déchets par an ont été détournées vers le recyclage ou le réemploi. Les travaux de réorganisation ont été subventionnés par le Conseil général et l'ADEME.

Références et ressources pratiques pour la mise en œuvre

5/Réorganiser les déchetteries pour augmenter le réemploi et le recyclage

Renforcer les possibilités de tri des déchets encombrants dans les déchetteries

Cela est plus facile à mettre en place lorsque la déchetterie est en régie. Il est possible d'identifier des repreneurs locaux pour plusieurs flux de déchets comme le bois, les gravats, certains plastiques (polystyrène), etc.
En Belgique, dans la région Flandre, les déchetteries disposent d'un espace dédié aux déchets recyclables où sont entre autres récupérés les huisseries en bois, les déchets de construction, les matelas, les pots de fleur en plastique, etc.
Le Syndicat mixte sud-est vendéen a mis en œuvre un programme de restructuration de ses déchetteries, gérées en régie, afin de permettre une meilleure valorisation par le recyclage des déchets collectés.

Tableau 1 : Chiffres de la Communauté de communes des Portes d'Alsace (hors déchetteries)
Passage à la RI en 1999

ANNÉE	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (KG/AN/HAB.)	DÉCHETS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (KG/AN/HAB.)
1998	205	95
1999	115	130
2007	95	157

Source : données transmises par la collectivité

STRUCTURE RESSOURCE :
L'association GESPER (GEStion de Proximité de l'Environnement en Région) propose des services aux collectivités visant à monter et pérenniser ce type d'initiative.

Gesper
6, rue A. Lavoisier
Z.I. de Saint-Christophe
04000 DIGNE LES BAINS
Tél. : 04 92 34 33 54
http://compostage.free.fr/

Association Compost citoyen en Vendée
http://www.compostcitoyen.com/
compost.citoyen@laposte.net
Tel : 02 51 41 99 41

« Agir localement pour une nouvelle politique déchets »

Informations pratiques

Le guide « Agir localement pour une nouvelle politique déchets, clés de compréhension et bonnes pratiques » est disponible auprès du Cniid.

56 pages
Prix : 10 euros

Le guide sera présenté à l'occasion des Assises nationales de la prévention et de la gestion territoriale des déchets qui se tiendront les 16 et 17 septembre 2010 à Paris.

Pour tous renseignements :
info@cniid.org
01 55 78 28 60

Ce guide a été réalisé par le Cniid avec le soutien de Patagonia Environmental Grants Fund – Tides Foundation.

Le Cniid

Le Centre national d'information indépendante sur les déchets (Cniid) est une association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement, spécialiste de la problématique des déchets municipaux.

Le Cniid a pour mission première de **fournir à tous une information indépendante** et de rendre plus clairs les enjeux environnementaux, sanitaires et économique liés à la gestion des déchets.
Relais de la vigilance citoyenne, le Cniid est aussi une **force de proposition** qui va à la rencontre des citoyens et des élus pour faire connaître les moyens de prévention des déchets et les modes de gestion les plus écologiques.

Pour faire changer les pratiques de production, le Cniid milite pour une législation plus protectrice de l'environnement et de l'intérêt commun des citoyens.

Pour découvrir nos articles et publications, vous inscrire à notre newsletter mensuelle, adhérer ou soutenir l'association, rendez-vous sur : www.cniid.org